



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 29 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**EPISODE NEIGEUX
REGLEMENTATION CIRCULATION**

Considérant les conditions météorologiques en cours sur le département de l'Aveyron, les réglementations pour les poids lourds circulant sur le réseau sont les suivantes :

Le port d'équipement spéciaux, dispositif anti-dérapant amovible, est obligatoire pour tous les poids lourds de plus 7,5 tonnes sur l'A 75 et la RN 88 dans les 2 sens de circulation entre 12h00 le 29 octobre 2018 et 6h00 le 30 octobre 2018.

Compte tenu de l'épisode climatique exceptionnel en cours, la préfète appelle à la plus grande vigilance sur les routes. Il est recommandé de différer ses déplacements non urgents et de vous tenir informé via les sites suivants :

<https://twitter.com/Prefet12>

<https://www.facebook.com/Prefet12/>

<http://vigilance.meteofrance.com>

<http://www.aveyron.gouv.fr>

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*

